

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL1654

présenté par  
M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 1ER K

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est matériellement difficile pour l'administration de délivrer un visa si l'intéressé n'a pas déposé une demande allant dans ce sens. La seule mention de la délivrance de plein droit du visa long séjour paraît se suffire à elle-même.